

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 06/07/2020 - 10:55

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Alter Cités, agissant au nom et pour le compte de l'hôpital de Chalonnes

Correspondant : M. Michel BALLARINI, Directeur général, 48 C Bd Foch BP 80110, 49101 Angers cedex 02, tél. : 02 41 18 21 21, courriel : L.thomas@anjouloireterritoire.fr, adresse internet : <http://www.anjouloireterritoire.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- SAEM - Aménagement de territoire et construction

Objet du marché : Travaux de Cloisons - Doublages - Faux Plafonds

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45421141

Code NUTS : FRG02

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Les variantes libres sont possibles, le candidat doit présenter une offre conforme au dossier de consultation en répondant à l'offre de base.

Le marché ne comporte pas de variantes exigées.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Des modifications en cours d'exécution (avenants), des marchés complémentaires et des clauses de réexamens pourront être passés.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 38 mois à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés : Les prix sont forfaitaires et révisables. Le délai de paiement est de 50 jours à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'oeuvre. une avance de 5% pourra être versée. Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte, elle pourra être remplacée par une garantie à première demande.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement est assuré par autofinancement de l'Hôpital de la Corniche Angevine complété par, le cas échéant, par des ressources externes (subventions, emprunts...) conformément aux lois et règlements en vigueur.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Situation juridique - références requises : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) ; Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail ; DC2 ou équivalent (avec une adresse mail régulièrement consultée) ; L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (délégation de signature)
- Capacité économique et financière - références requises : Chiffre d'affaire des 3 dernières années et chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Liste de travaux équivalents en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour des marchés de même nature ;

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 11 septembre 2020 à 12 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : AOA 650 20 65

Renseignements complémentaires : Une première consultation a eu lieu attribuant les 15 premiers lots dédiés à la construction de l'Hôpital. La consultation est passée selon la procédure des articles L.2123-1 et l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

La relance du lot Cloisons-faux plafonds fait suite à une liquidation judiciaire.

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'au 2/09/2020 à 17h00 sur le site <http://www.achatpublic.com>.

Les réponses seront apportées au plus tard à l'ensemble des candidats le 4/09/2020 via le même site.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 juillet 2020

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : adresse internet : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_qFqmiKzVDZ

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, Allée de l'île Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex, tél. : 02 40 99 46 00, courriel : Greffe.ta-nante@juradm.fr, adresse internet : http://www.conseil-etat.fr/ta/nantes/index_ta_co.shtml

Détails d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles

R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3544969**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Profil d'acheteur Publication intégrale

BOAMP Publication intégrale

Département : 49 - Maine-et-Loire

Marchés Online Publication intégrale

Département : 49 - Maine-et-Loire

Courrier de l'ouest 49 Publication intégrale

Message à l'attention du support :

Bonjour,
A publier dans votre prochain numéro avec le logo Alter Cités
Nous adresser une attestation de parution
cordialement,

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

Alter Cités agissant pour l'Hôpital
De la Corniche Angevine BP 80110 48C Boulevard FOCH
49101 - Angers cedex 02

Adresse d'expédition :

Alter Cités agissant pour l'Hôpital
De la Corniche Angevine BP 80110 48C Boulevard FOCH
49101 - Angers cedex 02